France, dont ils garderont un inoubliable souvenir. La fête s'est terminée après minuit, au milieu de l'enthousiasme général.

Election d'un conseiller général

Nice, 2 juin. — Election au conseil général pour le canton de Roquesteron.

MM. Escoffier, procureur de la République à Vendôme républicain	625 v. Elu.
Alziary, rép.	208
Chandol, rép.	73

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

Paris, 2 juin. — L'inspecteur principal Gaillarde et le brigadier Soudais sont arrivés hier, à New-York. Aussitôt débarqués, ils ont envoyé un télégramme à M. Goron, pour l'informer de leur arrivée.

Nos agents ont été reçus par le chef de la police de New-York, qui a mis à leur disposition tous les documents relatifs au séjour et au passage d'Eyraud sur le territoire des Etats-Unis.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

INCENDIE A BERLIN. — Berlin, 2 juin. — Le dépôt central des approvisionnements de la garnison de Berlin, situé Alexanderstrasse, a été détruit par un incendie. Un pompier a été grièvement blessé. Les dégâts sont considérables.

INCENDIE D'UN THÉATRE. — Saint-Pétersbourg, 2 juin. — Hier, le feu s'est déclaré dans le Grand-Théâtre impérial, vers cinq heures du soir, avant le commencement du spectacle. Au bout de trois heures de travail les pompiers étaient maîtres de l'incendie Tout le toit est complètement brûlé et le théâtre en dedans fortement endommagé. Tous les décors sont détruits.

TERRIBLE ACCIDENT SUR LE RHONE. — Lyon, 2 juin. — Un sieur Pille faisait hier une promenade sur le Rhône, près d'Isigny, avec trois jeunes enfants. Soudain, en voulant aborder, un choc violent se produisit. La barque chavira et les passagers tombèrent dans le fleuve, dont le courant en cet endroit est très violent. Le conducteur de la barque, qui ne savait pas nager, put cependant gagner la rive, mais les trois enfants disparurent sans qu'on eut pu leur porter secours.

MYSTÉRIEUSE DISPARITION D'UN JEUNE COUPLE EN VOYAGE DE NOCE. — Bonn, 2 juin. — Deux jeunes époux de notre ville sont partis en voyage le jour de leur mariage même. Le 17 avril, ils ont annoncé leur départ pour Aix-la-Chapelle, après avoir été en Suisse. Depuis lors, on n'a plus reçu de leurs nouvelles. Il doit certainement leur être arrivé un malheur en route, car le jeune marié devait absolument être le 23 avril à Aix-la-Chapelle, où il avait repris une affaire de librairie.

La famille et les amis des jeunes mariés ont fait faire les plus actives recherches qui sont restées jusqu'ici sans résultat. La lettre du 17 avril a été jetée à la poste de Lucerne. On se demande si, pendant une excursion sur les hauteurs, les jeunes époux n'ont pas été victimes d'un accident. La supposition d'un crime est aussi émise.

Les investigations continuent.

CONDAMNÉ A MORT RECONNU INNOCENT. — Avignon, 2 juin. — Boras, condamné à mort, reconnu innocent, vient d'être mis en liberté. Il a été conduit à la préfecture pour y recevoir un secours.

Nouvelles Etrangères

LA TRIPLE ALLIANCE

Londres, 2 juin. — Le correspondant du *Standard* à Vienne signale toute une série de bruits politiques actuellement en circulation dans cette capitale, déclarant d'ailleurs qu'il n'y ajoute pas foi.

Il s'agirait d'abord d'une rencontre prochaine de l'empereur d'Autriche et du tsar; puis d'une visite à Saint-Pétersbourg de l'héritier du trône de Hapsbourg, l'archiduc *Charles-Louis; enfin d'un mariage entre le* prince de Naples et la fille aînée d'Alexandre III, la grande-duchesse Xénie.

Tous ces bruits, dit le correspondant du journal anglais, ont pour but de faire croire que la triple alliance est en voie de dissolution et qu'elle va faire place à des combinaisons nouvelles dont la Russie serait le centre.

Le correspondant du *Standard* fait remarquer que la dissolution de la triple alliance est fort invraisemblable, car il convient de ne pas oublier que cette alliance n'expire que dans deux ans. Il constate toutefois que le renouvellement en sera des plus difficiles, parce qu'elle devient de moins en moins populaire en Italie.

Un Nouvel Empereur

Rome, 2 juin. — On affirme que M. Crispi prépare un projet de loi conférant au roi Humbert le titre d'empereur d'Erythrée et de l'Afrique orientale.

Ce titre serait ajouté à celui de roi d'Italie de la même manière qu'on a ajouté le titre d'impératrice des Indes à celui de reine d'Angleterre.

Tous les collègues de M. Crispi au ministère à l'exception de MM. Brin et Bertoleviale, auraient déjà donné leur consentement.

LA BANQUE DE FRANCE

L'origine de la Banque

On sait que dans une de leurs réunions récentes, les régents de la Banque de France se sont occupés de la question du privilège accordé à cet établissement de crédit et qui arrive à terme prochainement.

Voici, à propos de cette importante question, quelques éléments d'appréciation de nature à mettre vos lecteurs à même de connaître la question.

Tout d'abord, deux mots sur les origines de la Banque de France.

A l'époque de la création de la Banque d'Angleterre, au commencement du siècle dernier, vivait un jeune et riche Ecossais qui, après avoir couru les divers Etats de l'Europe sans pouvoir faire adopter des plans financiers aussi hardis qu'ingénieux, vint en France et y trouve un gouvernement ruiné et un régent disposé à lui accorder tous les privilèges qui pourraient sauver le pays du naufrage dont il était menacé.

La Première Banque

Law obtint, le 2 mai 1716, l'autorisation de créer une banque ayant pour objet, comme la Banque d'Angleterre d'escompter des effets de commerce, et jouissant, comme elle, du privilège d'émettre des billets à vue et au porteur. La tentative échoua.

En 1776, sous le ministère Turgot, un arrêt du conseil d'Etat créa la Caisse d'Escompte de France, dont le but était analogue à celui de la première banque de Law. Sous la Révolution, on eut les assignats. Après la banqueroute de 1797, la Caisse d'Escompte recommença ses opérations. Les difficultés de la [illegible] firent sentir la nécessité de créer un établissement qui pût désormais leur faire face par la puissance de son organisation et de ses ressources. Voilà l'idée d'où est sorti notre premier établissement de crédit.

La Banque de France fut créée en 1800; bientôt elle régna seule ; aujourd'hui elle embrasse dans ses opérations le commerce et l'industrie de la France.

Les débuts

Le capital d'émission était de 45 millions, divisé en 45,000 actions de mille francs. Le 22 avril 1806, ce capital fut doublé et porté à 90 millions. Détail à noter : à ce moment, d'après la loi du privilège, le gouvernement avait le droit de permettre ou de défendre la distribution de dividendes aux actionnaires.

Quelques chiffres sont indispensables pour montrer l'accroissement des opérations. Les billets en circulation sont :

En 1806	767 millions
1827	208
1846	311
1861	802
1879	2.328
1887	2.801
1890	3.150

Une loi limite à trois milliards et demi la faculté d'émission des billets. Il ne manque donc plus que 350 millions pour atteindre cette limite.

Bénéfices et affaires

Pour un capital social de 200 millions, les actionnaires se sont partagés, pour l'année 1888, un bénéfice de 29 millions environ, ce qui constitue un joli intérêt de 14 1/2 0/0.

Quant aux chiffres de ses affaires, le voici :

En 1850 : 1,481,000,000 fr.
En 1860 : 6,340,567,400 fr.
En 1878 : 8,909,417,200 fr.
En 1886 : 12,089,715,300 fr.

On voit que la progression est constante et qu'elle est considérable. Elle a presque décuplé dans l'espace de trente-six années, de 1850 à 1886.

Le privilège

La question du privilège se pose ainsi : En face de ces accroissements considérables d'affaires et de bénéfices, peut-on renouveler le privilège de la Banque de France, c'est-à-dire lui donner pour un nombre déterminé d'années, le droit de battre monnaie, sans lui demander quelques sacrifices au profit de l'Etat, soit sous forme de partage des dividendes, soit encore sous forme de services à rendre à l'Etat et dont la forme resterait à fixer ?

Dans le projet qu'il a élaboré, le ministre des finances étudie les situations analogues à l'étranger. Les Banques d'Angleterre, de Prusse, d'Italie, d'Autriche et de Russie fonctionnent dans des conditions qui pourront servir de modèles.

En tout cas, le gouvernement sera certainement obligé de tenir compte des diverses opinions qui concordent toutes à demander à la Banque de France, sans toucher à son organisation, qu'elle donne, pour le privilège qui lui est accordé et dont elle demande le renouvellement, des avantages réels à l'Etat, en rapport direct avec ceux qu'elle retirera du privilège dont elle demande le renouvellement.

Ce projet sera sous peu soumis aux Chambres, et nous en reparlerons en temps utile.

Ce que coûte un coup de canon

Sait-on combien coûte un coup de canon d'une grosse pièce d'artillerie de marine de 110 tonnes ? La somme de 4,160 francs, ce qui, à 4 0/0, correspond au revenu annuel d'un capital de 104,000 francs !

Cette somme se décompose comme suit :

Poudre 450 kil.	1.900 fr.
Projectile, 900 kil.	2.175 »
Soie pour la cartouche	85 »
Total	4.160 fr.

Mais ce n'est pas tout. La pièce de 110 tonnes ne supporte, paraît-il, que 95 coups, c'est-à-dire qu'après ce nombre de coups, elle devient incapable à l'usage et demande des réparations.

Or, le prix de la pièce étant de 412,000 fr., il faut donc compter environ 4,340 francs de frais d'usure à chaque coup, ce qui ramène le coût de chaque charge de canon à 8,500 fr.

Ainsi, quand on tire un coup de canon de 110 tonnes, c'est le revenu d'un capital de 212,500 francs qui saute en l'air. Mille coups de canon représenteraient le capital de 212,500,000 francs !

En comparant des pièces de calibre inférieur, on trouve, d'après les calculs mathématiques les plus rigoureux, qu'un coup de canon d'une pièce de 67 tonnes (dont le prix est de 250,000 francs et qui s'use après 127 coups, coûte 4,600 francs ; de même, la pièce de 45 tonnes, d'un prix de 157,500 francs, avec un usage de 150 coups, occasionne une dépense de 2,450 francs pour chaque coup de canon.

Le Mouvement gréviste

A l'Etranger

Vienne, 2 juin. — Les couvreurs de Vienne, au nombre de 1,200 environ, ont décidé de se mettre en grève aujourd'hui. Ils demandent la fixation de la journée de travail à dix heures et une augmentation de salaire.

MENUS PROPOS

Un de nos confrères du *XIXe Siècle* est allé jusqu'au Luxembourg demander à M. le comte Dillon ses pensées d'exil.

Le comte est mélancolique. Il s'est réfugié chez un de ses amis qui tient une faïencerie au village *des sept-Fontaines.*

Cela vous explique pourquoi le général et lui se regardent en chiens de faïence.

Au moment où il reçut la visite de notre confrère, M. le comte Dillon « serré dans un veston bleu foncé et coiffé d'une calotte de voyage, était occupé à faire manœuvrer un tour ».

Quelque bon tour, sans doute ! Et l'entretien commença.

Vous devinez que M. Dillon tourna autour du pot :

— Que voulez-vous ? dit-il au reporter parisien. Je ne m'occupe pas de politique, je n'ai donc rien à vous dire...

— Vous avez dû lire, cependant, la lettre écrite par le général à M. Rochefort et dans laquelle il lui dit : « On peut gracier un Dillon. »

— Peu m'importe, répondit fièrement le comte, ce que peut dire le général. Il est mon ami, nous sommes de la même promotion, cela suffit. Je n'ai rien à dire sur lui, et s'il y en a un qui salit l'autre, je ne serai pas celui-là. Quant à moi, je n'ai plus qu'un objectif, travailler. Oui, il faut que je travaille, que je trouve une position pour faire vivre les miens et vivre moi-même.

Je suis entièrement ruiné. Tout ce que je possède en France est sous séquestre. Or, *comme je ne suis pas entretenu, moi*, et que je ne veux pas mendier, il faut que je travaille ! »

Je n'étais point là pour vous dire la tête que dut faire notre confrère. Mais j'imagine qu'il dut être littéralement abasourdi et qu'il dut penser à part lui : [illegible] sait du mal du général, puisqu'il n'en veut pas médire et qu'il le traite d'homme entretenu? Jamais les adversaires de M. Boulanger n'en ont dit davantage. Il faut donc qu'il en sache de roides!

Mais la conversation continua :

— « Accepteriez-vous une amnistie? demanda le journaliste. »

Le comte fit un bond :

— « Eh bien, vous, si l'on vous avait pris vos biens et qu'on offrît de vous les rendre, qu'est-ce que vous feriez? »

Notre confrère sourit de la façon la plus énigmatique qu'il put. Il avait touché juste. Evidemment, le comte Dillon brûlait de rentrer en France. Il jura bien qu'il n'avait fait aucune démarche dans ce but et qu'il n'en ferait jamais. Si on l'en priait, toutefois, et si la République le suppliait de revenir conspirer chez elle, peut-être bien qu'il lui ferait cette grâce.

Et le comte prit congé de notre confrère en lui disant sur un ton de profonde mélancolie :

— Vous le voyez, la politique et moi sommes irrémédiablement brouillés. C'est fini, tout ça. Je cherche à gagner mon pain !

Ainsi prit fin cet entretien mémorable. Il n'en reste rien que deux vérités ; Le général est un en*tretenu et M. Dillon est ruiné!*

Ce devait être l'inévitable écroulement de l'aventure boulangiste.

Pendant que notre confrère reprenait le train pour Paris, le comte retourna mélancoliquement à son tour et à ses faïences.

Finis les petits soupers fins dans la vaisselle plate !

M. Dillon y pensera longtemps encore dans sa maison des Sept-Fontaines, et la fontaine coulera longtemps encore avant que ces beaux jours ne reviennent !

PETITES NOUVELLES

~ La famille de Rothschild a fait acheter à Peterborough la fameuse horloge historique fabriquée par Louis XVI.

Cette horloge, que les propriétaires de Milton-Hall, dans le Northamptonshire, s'étaient transmise de génération en génération, a été adjugée aux Rothschild pour la bagatelle de 30,000 livres sterling, soit 840,000 francs aux taux de change. Cette pendule historique, qui a 14 pieds de hauteur, avait été jadis offerte en cadeau de noces à la comtesse Fitzwilliam.

~ Sait-on que le roi Humbert est un parieur acharné Il y a quelques jours, dans un pari avec une dame de la cour, il perdit un magnifique bracelet. Mardi dernier à la suite d'un autre pari avec un de ses neveux, il dut lui payer un « steage » attelé de quatre superbes chevaux.

~ Il va être procédé, à New-York, aux essais d'un nouvel explosif inventé par le professeur Stephen Emmens et désigné par lui sous le nom de « silbite ». C'est un papier saturé d'une composition chimique, l' « emmensite », dont la puissance *explosive dépasserait de beaucoup la dynamite ou* la nitro-glycérine.

~ Le phonographe, comme le turbot, se met à toutes les sauces.

En Amérique, on l'emploie comme contrôle : chaque fois qu'il reçoit une certaine somme, le caissier d'une grande maison de commerce doit la crier à haute voix dans le cornet d'un phonographe, de cette manière, la vérification des comptes est fort simple : le patron n'a qu'à faire répéter devant lui ce qui a été enregistré sur le cylindre de ce témoin incorruptible et à en faire l'addition. Le total doit concorder avec la somme encaissée.

Chronique du Sport

Courses de Vincennes

Paris, 2 juin. — Résultats :

Prix du Belvédère
1. Hercule; 2. Naïveté; 3. Prince Badgard.

Prix de Flore
1. Malgache ; 2. Caméléon ; 3. Amateur.

Prix de Bicêtre
1. Géant; 2. Fercocq; 3. Pascal.

Prix de Buire
1. Sigurd; 2. Moutarde; 3. Styx.

CHRONIQUE LOCALE & RÉGIONALE

M. LE PRÉFET DU NORD

Nous avions raison de faire hier d'expresses réserves en reproduisant la nouvelle donnée par le journal *Paris* relativement à une mutation qui aurait appelé M. Pointu-Norès, à la Préfecture du Nord.

Notre correspondant parisien nous télégraphie que cette nouvelle n'a aucun fondement et qu'on ne peut l'attribuer qu'à une manœuvre intéressée.

M. Vel-Durand continuera à remplir à Lille des fonctions dans lesquelles il a pu faire preuve d'incontestables capacités administratives et d'un dévouement plein de fermeté éclairée aux institutions républicaines.

M. Vel-Durand depuis qu'il est à la tête de l'administration du département du Nord a su se concilier des sympathies nombreuses et justifiées en donnant à cette administration une direction impartiale et nettement républicaine.

Le ballon d'essai lancé par quelque journaux parisiens bien loin d'ébranler une position, qui n'a jamais été menacée, n'aura donc servi qu'à fournir à ces sympathies une occasion de s'affirmer plus énergiquement encore dans l'intérêt même de la République et du département.

La Journée de 12 heures

Nous avons parlé hier de la circulaire que vient d'adresser aux parquets de son ressort, M. le Procureur général, près la Cour de Douai relativement à l'application de la loi sur le travail. Nos lecteurs nous excuserons de revenir sur cette circulaire en insistant sur la nécessité qui s'impose aux industriels d'observer rigoureusement les dispositions du décret du 9 février 1848, qui a fixé à 12 heures, on le sait, la durée de la journée de travail effectif. Quelques exceptions ont été apportées, il est vrai, à cette règle par le décret du 17 mai 1851, mais ces exceptions sont subordonnées pour être admises, à une déclaration écrite que doivent faire à la préfecture les intéressés. L'inobservation par les industriels de l'un ou de l'autre décret, suivant le cas, les exposerait à des poursuites que M. le procureur général est résolu à exercer.

Distinctions honorifiques. — Le *Journal Officiel* publie les récompenses honorifiques pour actes de courage. Nous y relevons celles qui intéressent notre région :

NORD

M. argent 2e classe. — Arsène Genet, charron, à Deûlémont ; juin 18[illegible] ; s'est particulièrement distingué en maîtrisant un cheval emporté qui menaçait de causer de graves accidents. Avait précédemment été blessé en combattant un incendie.

M. A. 2e classe. — François Fiévet, garde-frein à la compagnie du chemin de fer du Nord, domicilié à Anzin : Bouvignies, 1870, et Anzin 27 février 1889 ; a fait preuve de courage et de dévouement dans diverses circonstances, notamment en [illegible] en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

M. A. 2e classe. — Jean-Baptiste Mortreux, sous brigadier des douanes à Mouchin ; 27 mars 1890 : été grièvement blessé en cherchant à arrêter un contrebandier.

Mentions honorables

Louis Fossier, lieutenant des douanes.

Jules Ducornet, préposé des douanes à Dompierre ; 10 février 1890 : sauvetage d'une femme infirme sur le point de périr dans une maison incendiée.

Edmond Taquet, mécanicien à Raimbeaucourt : Douai, 14 février 1882 et Raimbeaucourt, 13 février 1890 ; s'est signalé en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur et en éteignant un commencement d'incendie.

Ferdinand Loridan, vérificateur-adjoint à l'octroi de Lille : 10 novembre 1889 : a fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant un cheval emporté.

Jean-Baptiste Mathez, caporal-fourrier à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Aniche ; 1860-1890, 30 ans de services ;

Alexandre-Narcisse Claes, sapeur au bataillon de sapeurs-pompiers de Lille ; 1865-1890, 25 ans de services ;

Belle conduite dans de nombreux incendies.

Henri Demessine, débitant de boissons à Lille ; 24 mars 1890 ; s'est exposé à de sérieux dangers en travaillant à l'extinction d'un violent incendie survenu dans les abattoirs de la Ville de Lille.

PAS-DE-CALAIS

M. A. 2e classe. — Justin Régnier, sous-lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers d'Estrées-Blanche; 2 février 1890 : belle conduite lors d'un violent incendie survenu dans une sucrerie, S'était déjà distingué en combattant d'autres sinistres, 26 ans de services.

M. A. 2e classe. — Bercq, chef de gare à Audruicq ; 4 mars 1890 ; a fait preuve du plus courageux dévouement en portant secours à deux voyageurs tombés sur la voie au moment de l'arrivée du train.

M. A. 2e classe. — Jules Bastel, commissaire de police à Béthune ; 31 mars 1890 : belle conduite dans plusieurs circonstances. A notamment arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient une femme et un enfant.

Mention honorable. — Charles Dhée, chaudronnier à Corbehem, 6 mars 1890 ; a sauvé une personne sur le point de se noyer.

Chronique locale

ROUBAIX

A propos des Régates

Dimanche dernier, il s'est passé un fait aux régates de Roubaix-Tourcoing, que nous sommes heureux de signaler.

Depuis cinq ans un différent existait entre les équipes l'Union nautique et l'Emulation nautique de Calais, et aussi l'Emulation nautique de Boulogne.

Grâce aux bons offices de M. Edouard Dufraine, président de la Fédération régionale des Canotiers du Nord le différent est aplani.

Une réconciliation franche et sincère est faite, et M. Paul Thierry, le président de Boulogne, MM. Laplanche et Berrier, les présidents calaisiens, se sont fraternellement serré la main en vidant une coupe de champagne sur la tribune du jury.

En quelques paroles bien senties, le sympathique président de l'Association régionale, M. Edouard Dufraine a félicité ces messieurs d'avoir mis fin à ce différent qui n'avait que trop duré.

Il a exprimé le vœu qu'à l'avenir la plus grande cordialité règne entre toutes les équipes.

La nouvelle de cette réconciliation sera joyeusement accueillie par tous les canotiers du Nord.

Puisque nous parlons du Sport nautique, disons qu'il est décidé qu'à partir de l'an prochain les équipes seules faisant partie de la Fédération seront admises dans les concours.

C. D.

La grève de chez Motte et Meillassoux

Malgré l'avertissement affiché par MM. Motte et Meillassoux et adressé aux ouvriers grévistes, les prévenant que le livret serait remis à ceux qui n'auraient pas repris le travail lundi matin, aucune rentrée n'a eu lieu hier matin. Au contraire, 50 ouvriers du dégraissage se sont joints aux autres et se sont mis en grève.

Devant cette obstination, MM. Motte et Meillassoux ont embauché de nouveaux ouvriers dans la matinée. Les grévistes restent calmes, ils ont tenu hier matin deux réunions. Dans la première ils ont nommé dix délégués qui se sont présentés aux patrons afin d'arriver à une entente, mais toute concession leur a été refusée.

Aujourd'hui dix autres délégués seront encore nommés. A propos de la lettre de Dessauvages que nous avons publiée hier matin, nous recevons la réponse suivante :

Le banquet de l'Union artistique et littéraire. — Le troisième banquet de l'*Union artistique et littéraire* a eu lieu hier soir, à l'hôtel Ferraille, rehaussé par la présence du grand maître Gounod.

On avait offert à ce dernier la présidence du banquet qu'il a accepté.

Il avait à sa droite Mme Palicot, M. Koszul à sa gauche, M. Pierre Destombes et Véran, secrétaire par intérim,

Le menu a été très bien dessiné par M. Guérin, membre de la société.

Au dessert, M. Koszul a remercié M. Gounod de la bonne grâce avec laquelle il avait bien accepté de présider cette fête intime.

L'Union artistique, a-t-il dit, est composée de littérateurs, de peintres, sculpteurs et musiciens qui sont fiers de vous posséder parmi eux.

M. Gounod a répondu à peu près en ces termes :

Je suis très heureux de l'amitié que vous me témoignez aujourd'hui.

Cette réunion n'est pas une réunion fortuite et organisée par des circonstances accidentelles, vous représentez une sorte de solidarité intellectuelle composée de publicistes peintres, sculpteurs, musiciens, à ce titre je suis honoré de me trouver parmi vous.

Il est mauvais que les hommes restent seuls, et je vous félicite de votre solidarité.

Je ne puis donc que faire des vœux de longue vie et de prospérité à votre louable entreprise.

Des bravos et applaudissements ont accueilli ces paroles.

M. Koszul a donné ensuite lecture d'une lettre de M. Nadaud ainsi conçue :

Mon cher confrère,

Combien je regrette de ne pas pouvoir me rendre à Roubaix ! J'aurais voulu assister au Festival *Gounod et lui porter un toast au banquet que vous lui préparez.*

Des devoirs impérieux me retiennent à Paris jusqu'au 7 de ce mois, aussi je vous prie de dire à nos amis que j'aurais été heureux de me joindre à eux pour honorer notre grand compositeur.

Merci d'avance.

Votre bien dévoué.

NADAUD.

Après un vivat chanté en l'honneur du maître, le Broutteux (Watteeuw), a prononcé un petit speech en patois qui a obtenu un grand succès.

La soirée s'est passée de la façon la plus agréable.

M. Gounod a été très surpris, et touché des marques de sympathie et d'administration des Artistes tourquennois et roubaisiens.

Nous reviendrons demain sur cette fête charmante.

Tentative de suicide. — Hier matin, à 6 heures 1/2, la nommée Zulma Bouridandry, demeurant rue du Luxembourg, a tenté de se donner la mort en se jetant dans son puits.

Aux cris qu'elle poussa instinctivement, la dame Augustine Tonnel, femme Vamemme et plusieurs autres voisins vinrent à son secours et parvinrent à la relever saine et sauve. On ne sait à quoi attribuer cette tentative de suicide.

Suite de l'ivrognerie. — Le nommé Jean Bruné, demeurant rue Franklin, étant d'ivresse et se trouvant à la Brasserie du Nord, rue de la Gare, à frappé avec une chaise une locataire nommée Séraphine Roard.

Il prenait la fuite dans la direction de la rue Notre-Dame, quand l'agent Duprez l'arrêta.

Les ivrognes. — Hier, ont été conduits au poste pour ivresse, les nommés Charles Rapale demeurant rue des Champs, et Frédéric Dumont, sans domicile.

Une rixe. —. — Dimanche à 6 heures du soir, sur le pont Morel, une rixe a eu lieu entre les nommés François Salmon et Alphonse Jacquens.

Procès-verbal a été dressé.

Un chauffeur peu commode. — Le nommé Louis Dhondt, chauffeur, demeurant rue de l'Alma, *s'est rendu hier, à* 9 heures du soir, chez le sieur Lantoine, rue de l'Epeule, 72, et lui a donné des coups de poing. Rapport a été dressé à sa charge.

Une négligence. — Un cabaretier de la rue de la Barbe d'Or, nommé Barbez, se présentait au poste du pont Morel, prétextant qu'un sieur Charles Péribon, peigneur, *battait sa* femme.

Les agents se rendaient chez le cabaretier, et dressèrent une contravention contre Péribon. Celui-ci a déclaré qu'il y avait trois mois qu'il demeurait chez Barbez et qu'il n'était pas inscrit sur le registre des logeurs.

Cette négligence a valu une contravention au sieur Barbez.

Coups de couteau. — Dimanche soir vers onze heures, un sieur Etienne Barbry, 29 ans, journalier, logeant chez M. Malvieu, cabaretier à l'angle de la rue du Collège et de la Grande-Rue étant dans un état complet d'ivresse voulut rentrer avec sa maîtresse.

M. Malvieu qui veille sur la bonne réputation de sa maison, refusa catégoriquement, Barbry, devant son refus, entra dans une grande colère, et voulut frapper avec un couteau le cabaretier et sa femme.

On requit au poste central l'agent Labbé qui essaya de faire comprendre à l'ivrogne *qu'il n'avait pas raison; mais il fut mal reçu,* sa maîtresse injuria également l'agent et lui promit de lui faire son affaire, puis fit semblant de tomber en syncope.

Barbry s'est ensuite jeté sur l'agent Labbe et a voulu le renverser, il l'a mordu à la main droite.

On put enfin se rendre maître de ce forcené et le conduire au dépôt avec l'aide de MM. Jean Fraisier, demeurant rue de la Barbe-d'Or et Paul Useis, rue Gay-Lussac. Quant à la femme elle a pris la fuite.

Une protestation contre l'augmentation des licences. — On nous adresse la note suivante :

Les soussignés prennent l'initiative d'une réunion des hôteliers, restaurateurs et débitants de boissons de la ville de Roubaix, de ses deux cantons ainsi que des communes environnantes qui aura lieu mardi 3 juin à huit heures du soir, dans la salle Phélémon, rue Pierre-Motte (face boulevard Gambetta) pour protester contre les mesures du ministre des finances, relatives à l'augmentation *des licences et des droits sur l'alcool.*

MM. Screpel, sénateur, Moreau, député, seront priés d'y assister.

La réunion sera privée, prière aux intéressés de se munir du dernier acquit de licence.

Caudrelier, A. Ramon, C. Delporte, Louis Lelong, J.Bte Duthoit, Losfeld.

Fausse alerte. — Hier à midi, le bruit courait en ville qu'un incendie s'était déclaré rue des Arts.

Déjà plusieurs pompiers se trouvaient au poste central et rue Saint-Vincent-de-Paul, prêts à partir.

Renseignements pris, il s'agissait d'un simple feu de cheminée, rapidement éteint par les voisins.

Abattoir. — Il a été abattu du 22 au 31 mai 1890 à l'abattoir, 110 bœufs 32,275 kil.; 90 vaches, 23,400 kil.; 24 taureaux 6,720 kil.; 87 moutons, 2,175 kil.; 174 veaux, 13.920 kil.; 148 porcs, 10,958 kil.; 24 chevaux, 5,927 kil.

Chronique colombophile. — Voici les résultats du concours de Brou (Eure-et-Loir), 303 kilomètres, organisé par la fédération Roubaisienne, et donné au siège de la société *Le Pigeon Rouge*, établie chez M. Emile Bourier, le 1er juin, par beau temps vent nord.

1er prix. — P. Ducatteau, 9 heures; 41 minutes, 20 secondes, ppppp. — 2e, H. Mulliez, 9.42.03, ppppp. — 3e, Vanhawerzuyn, 9.44.06, pppp. — 4e, D. D'Halluin, 9.44.11, pp. — 5e, A. Gaufet, 9.45.16, pppp. — 6e, A. Gaufet, 9.45.16, pppp.

7e prix. — Devos, 9 heures 49 minutes 22 secondes, pp. — 8e, H. Astier, 9.49.56 pppp. — 9e E. Catteau, 9.50.52 pp. — 10e, Debruyne, 9.51.51 pp. — 11e, R. Berton, 9.52.05. — 12e, Lorthiois, 9.53.31. — 13e, Hoermaert, 9.53.34 pp. — 14. P. Ducatteau, 9.53.50 ppp.

15e prix, Bleuez, 9 h. 54 m. 05 s. — 16e, H. Clément, 9.54.12 pp. — 17e, E. Lecomte, 9.54.45 p. — 18e, Clara Duthoit, 9 54.56 p. — 19e, Stinackers, 9.55.16 p. — 20e, Dillies, 9.55.21 pp. — 21e, E. Moulard, 9.55.25 ppop.

22e, Latmy 9 h. 55 m. 25 s. — 23e, Lathmy, 9. 55. 25 p. — 24e, Fiévet, 9. 55. 26 p. — 25e, Dervaux, 9. 55. 31. — 26e. Alois, 9. 55. 42.

Poules à 5 fr. hors concours.

Dessaux, 9. 52. 02. — D'Hellemmes, 9. 58. 10.

Concours de Longueau du 1er juin 1890, 719 pigeons, lâcher à 7 heures, organisé par la *Fédération* et donné à la société Les *Lutteurs* contre l'*Epervier* chez G. Joye, « Au Fort Cordonnier. »

1er prix, Hollemens, ppppp. — 2e, Decraene ppp. — 3e, Deboek, pp. — 4e, Caron, ppp. — 5e, Verdond, ppp. — 6e, Honoré, p. — 7e. L. Lecomte, ppppp. — 8e, Hollemarl, pppp. — 9e Deno. — 10e Lambry, ppp. — 11e, Fremaux, ppp. 12e, Vanbrusselle, pp. — 13e, Desbonnet, ppp. — 14e, Mulliez, ppp.

15e prix, Stoffin, pp. — 16e, Grouillon, pp. — 17e, Berton. — 18e. Lutin, p. — 19e, Rabo, pp. — 20e, Grimonpont, p. — 21e, Ducatté, ppp. — 22e, Duthoit, ppp. — 23e, Deregnaucourt, ppp. — 24e, Debru, pp. — 25e. Dupont, pppp. — 26e, Castel, p. — 27e, Vanoste, p. — 28e. Dhellemmes, pp. — 29e, Rikerbus, p. — 30e, Dupuis, pp. — 31e, Vareckem pp. — 32e, Caron, pp. — 33e, Vanorme, ppp.

34 prix, Rabo, p. — 35, Duyck, pp. — 36, Berton. — 37, Despreune, ppp. — 38, Pollet, p. — 39, Verdonck, p. — 40, Hollemens, pp. — 41, Fremaux, pp. — 42 Draus, p. — 43, Calonne. — 44, Mulliez, pp. — 45, Moulard, p. — 46, Duhem, p. — 47, Vanrecken, p. — 48, Branzinck, ppp. — 49, Vancomerbeick, 50, Mercier, pp. — 51, Desrousseaux, p.

1er pigeon constaté à 8 h. 31 m. 48 s.
Le dernier 8 h. 39 m. 58 s.

52e, Degrave, p. — 53e, Bultyan, p. — 54e, Grouillon, p. — 55e, Mahieu, pppp. — 56e, Bauwens, pp — 57e, Orgard, p. — 58e, Lepers, p. — 59e, Beausir, ppp. — 60e, Lasalle, ppp. — 61e, Robaeys, p.

62e, Vandevelde. — 63e, Delsalle p. — 64e, Vanoverbeck. — 65e, Capart, p. — 66e, Winam pp. — 67e, Rabo. — 68e, Rabo. — 69e, Ottequette. — 70e, Vandevoorde. — 71e, Dhalluin. — 72e, Draux.

Ne pas confondre. — M. Charles [illegible]ose, contre-maître chez MM. Paul Desmaretz et Cie, à Tourcoing, porte à la connaissance du public qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, condamné le 30 courant à 20 jours de prison pour vol.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** et **Tourcoing**, *dans les bureaux de l'*AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

TOURCOING

Un ivrogne à la recherche de sa casquette. — *Dans la nuit de samedi à dimanche*, le nommé Alfred D..., âgé de 19 ans, tisserand, demeurant à Roncq, au *Petit-Roubaix*, avait laissé sa raison au fond d'un verre. L'ivrogne ayant perdu sa casquette s'en fût faire un tapage infernal à la porte de l'agent Vandendriessche qui demeure rue de la Latte. L'agent se mit à sa fenêtre et aux invectives de l'ivrogne qui le traitait de tous les noms possibles, il répondit par un sage conseil. L'autre ne voulut rien entendre. Fainéant ! voleur ! si tu ne me rends pas ma casquette tu vas voir !

L'agent crut qu'en endossant son uniforme et en descendant pour parlementer avec l'individu il arriverait à le faire s'éloigner.

Il n'en fût rien. L'ivrogne ne voulut rien entendre. Force fut au représentant de l'autorité de le conduire au dépôt.

Chemin faisant D... continua à injurier l'agent et se rebella. Il a été maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

Arrestation. — Le garde champêtre Flipo, de la Croix Rouge a arrêté le nommé Victor Detrain, âgé de 14 ans, bâcleur né à Tournai, lequel sans aucune famille ni ressources, avait élu domicile dans un hangar de la rue du Beau Laurier. Dans la journée il s'adonnait à la mendicité pour ne pas mourir de faim.

Extradés. — La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges, les nommés : Edmond Heyndrich, âgé de 25 ans, né à Bruges, poursuivi par le parquet de Courtrai pour coups et blessures ; Henri Schyns, 17 ans, domestique, né à Verviers, poursuivi par le parquet de cette ville pour vol d'obligations; Henri Bisschopp, 33 ans, terrassier, né à Heule (Belgique), poursuivi par le parquet de Courtrai, pour vol avec effraction.

Ces trois individus sortent de la prison de Lille.

Un convoi de dix-neuf expulsés a été dirigé sur la frontière.

Ecroulement d'une voûte. — *Hier après-midi*, une voûte de cave fraîchement construite dans une importante construction de la rue Nationale s'est écroulée.

Fort heureusement il n'y a pas eu d'accident de personnes.

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui, au café, demandent un verre « BANYULS-TRILLES » sont prévenues que notre apéritif a un léger goût d'amertume en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il contient.

Se méfier donc des apéritifs similaires sucrés que l'on sert souvent pour du « **BANYULS-TRILLES** » *et exiger l'étiquette sur la bouteille.*

TRILLES frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Concours agricole de Quesnoy-sur-Deûle

Au concours agricole du Nord qui s'est tenu dimanche 1er juin, à Quesnoy-sur-Deûle, un de nos concitoyens, M. R. de Boeve, a obtenu le prix *d'honneur et trente-six prix, pour sa belle et nom*breuse collection de pigeons voyageurs et pigeons de luxe, ainsi que pour le plus beau chien de Dalmatie.

M. Scamps, de notre ville, y a également obtenu le premier prix pour le plus beau chien Colley écossais.

Nous les félicitons bien sincèrement de ces brillants succès.

Comines. — Un grand festival d'harmonies, de fanfares, d'orphéons et de gymnastique avec tir pour sapeurs-pompiers est organisé pour les 29 juin et 6 juillet.

3,000 francs de prix et primes et de nombreuses médailles seront décernés.

Les sociétés peuvent encore y adhérer et elles recevront aussitôt le programme complet des fêtes, qui promettent d'être des plus brillantes.

Chronique Théâtrale

La vie à deux. — Mlle Réjane et les artistes de l'Odéon qui ont créé à Paris l'amusante comédie en trois actes de MM. de Courcy et Bocage, sont venus donner, hier soir, une représentation à Lille. Le succès a été éclatant et des applaudissements chaleureux ont accueilli notre charmante compatriote (on sait que Mlle Réjane est de Valenciennes) qui est devenue une des comédiennes les plus originales et les plus accomplies.

La pièce est des plus invraisemblables et repose tout entière sur une donnée tellement fantaisiste qu'il est difficile de l'accepter malgré toute la bonne volonté qu'on peut prêter aux combinaisons scéniques. Deux jeunes mariés trouvent la vie à deux insupportable, l'incompatibilité d'humeur s'accuse à chaque moment par des froissements ininterrompus et la femme se décide à demander le divorce, mais comme c'est une bonne petite femme, qu'elle aime son mari, contre lequel, en réalité, elle n'a d'autres reproches à formuler *qu'une aversion profonde contre le pia*no, elle veut au préalable lui chercher elle-même l'épouse modèle qui la remplacera au foyer conjugal. Inutile d'ajouter, n'est-ce pas, qu'elle ne trouve personne digne de remplir cette mission charitable.

Une fois ce point de départ admis, il n'y avait pas de raison pour que la pièce ne durât pas toute la nuit, et même les jours suivants, il faut savoir gré aux auteurs de s'être bornés à trois actes quand ils auraient pu en écrire trente sans difficulté sur le même sujet en faisant défiler sous nos yeux les types innombrables et variés de l'éternel féminin.

Néanmoins ces trois actes s'écoulent sans peine, ils contiennent même assez d'esprit, de situations et de mots pour qu'on y trouve un réel plaisir.

Ce qui est exceptionnel et tout à fait hors pair c'est l'interprétation.

Mlle Réjane est exquise, il est impossible d'apporter dans un rôle plus de vérité et de naturel, c'est une grande artiste, on lui doit au théâtre les créations les plus intéressantes de notre époque *Germinie Lacerteux* et la *Marquise*. On lui a fait une ovation bien méritée après sa scène du troisième acte ; où elle a été la perfection même.

M. Dumény est excellent dans son rôle de mari tour à tour furieux, résigné et toujours amoureux.

Mme Dalbret *a beaucoup de grâce et de* distinction et Mlle Dieudonné est charmante de jeunesse et de simplicité.

MM. Calmettes et Gauthier complètent bien cet ensemble, le premier très correct dans un rôle de tenue, le second, jeune premier, aussi spirituel que distingué.

La Vie à deux a obtenu hier un très grand *succès qui se retrouvera certainement ce soir,* car c'est une des représentations les plus intéressantes qui nous aient été offertes depuis longtemps.

X.